



Saint-Aunès, le 21 mars 2016

Réf. : V. Malavielle / G. Brès-Sayd.

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2016**

COMPTE RENDU DE SÉANCE -[Modifié]

Le vingt et un mars deux mille seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous
la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Maire de Saint-Aunès.

Présents : Annick AMASIO, Alain AQUILINA, Jean-Pierre BAUD, Isabelle CERDA
Gérard GRABIEL, Jacques HELSEN, Alain HUGUES, Patrick JOURNET,
Marie-Luce MALATERRE, Brigitte MEYNIER, Martine PECCOUX,
Cécile PEREYRON, Nancy SÉGURA, Florence THOMAS,
Jean-Luc VALETTE, Pierre VANDROUX, Nathalie PETIT-TRIAL,
Julie DETER-HOLON. Jean-Michel PREGET, Georges GARCIA

Absents excusés : René SALVADOR, a donné pouvoir à Marie-Luce MALATERRE,
Mireille DUFOUR a donné pouvoir à Florence THOMAS,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la dernière réunion du 21 décembre 2015.

Florence THOMAS est nommée Secrétaire de séance.

- TRAVAUX
- Alain HUGUES -

I – PROGRAMME DES TRAVAUX 2016

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint délégué aux Travaux, présente au Conseil Municipal le programme de la Commission Travaux sur l'organisation des travaux à effectuer en fonction du futur Budget 2016.

II - PROJET DE COUVERTURES DU PARC TECHNIQUE ET DU BOULODROME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-AUNÈS

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint délégué aux Travaux, expose au Conseil Municipal le projet de couverture du Parc Technique ainsi que la couverture du boulodrome, via une structure métallique équipée de bac acier et de panneaux solaires photovoltaïques sur le territoire de la commune de Saint-Aunès, proposé par la société Renesola.

Il expose l'intérêt pour la commune :

- D'affirmer son engagement dans le développement durable ;
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables ;
- De bénéficier de deux Auvents photovoltaïques situés, avenue de l'Europe – 34130 SAINT-AUNÈS.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur Alain HUGUES, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe sur le projet d'ombrières photovoltaïques désignés au profit de la société Renesola, autorise, Madame le Maire à signer tout document relatif au projet, avec la société Renesola.

- URBANISME
- Cécile PERE RON -

I – LES CHÂTAIGNIERS

Commercialisation 1ère tranche.

À ce jour 17 parcelles sont vendues. Il en reste 4 proches des lignes à haute tension, dont le prix sera éventuellement baissé plus tard.

17 lots attribués représentent 47 habitants. 96% pour la résidence principale, 56% de primo-accédant, 5 personnes vivant déjà à Saint-Aunès et 3 qui y travaillent, 17 enfants dont 8 enfants âgés de 3 ans ou moins.

Programmation tranche 2

51 parcelles de 208 à 394 m² pour une fourchette de prix de 88.000 à 158.000 € T.T.C.

Macro lot Bouygues

45 logements en accession libre et 15 logements locatifs aidés [Promologis].
Début des travaux décembre 2016 pour une livraison en juin 2018.

Première réunion de commercialisation pour les Saint-Aunésois en juin 2016, dépôt des candidatures en septembre 2016. Signature des actes de vente en juin 2017. Premiers arrivants en février 2018 [dans 2 ans]

Macro lot 6 [pas encore attribué, choix du promoteur en juillet 2016] environ 40 logements en accession libre. Démarrage des travaux en septembre 2017 pour une livraison en mars 2019, dans 3 ans.

P.L.U. : 6ème modification :

La loi Allur qui a, entre autres mesures, supprimé le C.O.S. sur les terrains constructibles, va nécessiter pour les communes une révision de leur P.L.U. qui doivent adapter leur réglementation à ces nouvelles dispositions. Toutefois la révision du P.L.U. se faisant sur 18 mois à 2 ans minimum, on ne peut laisser la commune aussi longtemps sans réglementation d'Urbanisme.

C'est pourquoi, nous vous proposons en attendant une révision plus détaillée de lancer une sixième modification du P.L.U. nous permettant de poser quelques premiers éléments. Par exemple, afin de mieux encadrer les divisions sans se laisser déborder par les promoteurs très pressés qui ne nous laissent pas le temps de s'assurer que la taille des réseaux ou des voiries est adaptée, il pourrait être envisagé de décider un pourcentage d'emprise totale au sol.

Parallèlement, cette modification pourrait prendre en compte la petite extension de l'Écoparc sur la face nord de la colline aux deux Cyprès qui permettra de financer la fin des travaux, espace vert, parking poids lourds...

Nous allons contacter notre juriste pour travailler rapidement sur une modification du P.L.U.

P.L.U. – Révision : parallèlement, nous allons lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'étude afin de lancer la révision du P.L.U.

Une Commission d'Urbanisme se tiendra le 06 avril prochain afin de reparler de tous ces points et faire une présentation détaillée du projet Bouygues [les trois premiers bâtiments collectifs de la tranche 1].

- CULTURE – SÉCURITÉ -
- Alain AQUILINA -

PROJET DE DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION.

Messieurs, Alain AQUILINA, Adjoint à la Sécurité et Patrick JOURNET, Adjoint aux Finances, présentent le projet de déploiement de la vidéo protection sur la commune de Saint-Aunès qui s'articule de la manière suivante :

▶ 1ère phase (2016) : 2 caméras pour le centre commercial « Entre deux Bois » + 1 caméra pour le secteur de la Salle Polyvalente, raccordées via le réseau existant + stockeur vidéo consultable par le personnel autorisé et la gendarmerie par liaison A.D.S.L. dans le cadre d'enquêtes pour vol agressions etc...[Pas d'agent posté derrière un écran]. Fourreaux du réseau présent de la Salle Polyvalente jusqu'aux commerces, [Fourreaux avec chambres de tirage intermédiaires tous les 50 ml]

▶ 2ème phase (2017) : caméras pour les sites : entrées/sorties Nord, Sud et Est [Avenue des Costières, Pont de la Mairie, Avenue du Mas de Sapte, Pont de la Crouzette].

▶ 3ème phase (2018) : caméras pour entrée/sortie Ouest [Avenue Du Salaison] + 3 secteurs des bâtiments [La Médiathèque, Salles Associatives, Services Techniques].

En respect avec la réglementation, les vues sur les propriétés privées seront floutées. Les liens GC et/ou Radio/CPL doivent être précisés pour les phases 2 et 3.

L'AMO de la commune pour ces missions est la société PROTECHNA (contrat 2013).

- FINANCES -
- Patrick JOURNET -

I – APPLICATION DU RÉGIME DE LA PARTICIPATION POUR VOIES ET RÉSEAUX.

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voies et réseaux publics.

Considérant le Permis de Construire déposé par Monsieur BIANCHETTO à Saint-Aunès – 338, rue de la Crouzette, en cours d'instruction ; ce projet nécessitait une extension du réseau électrique sur les emprises publiques, d'un montant à la charge de la collectivité de 6.236,50 €uros Hors Taxe.

Considérant que la commune peut répercuter cette contribution liée à l'extension du réseau électrique rendue nécessaire par l'opération au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme au titre de la participation pour voies et réseaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en place d'une participation de l'intéressé, pour l'extension de ce réseau électrique d'un montant de 6236,50 €uros Hors Taxe, dans le cadre du Permis de Construire, décide que cette participation sera redevable par le bénéficiaire au commencement des travaux.

-SCOLAIRE – ASSOCIATIONS-

- Florence THOMAS -

AVANCE DE SUBVENTION.

Madame Florence THOMAS, Adjoint aux **Associations**, Sports, Loisirs, Jeunesse propose au Conseil Municipal d'accorder une avance de subvention au Comité des fêtes de 10.000 € pour l'organisation de la Fête d'Été de Saint-Aunès.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide l'attribution de l'avance de subvention précitée.

-SOCIAL-

- Martine PECCOUX -

Madame Martine PECCOUX, Adjoint au Social, informe le Conseil Municipal de la participation de la Commune à « *Mars Bleu* » au profit de la lutte contre le cancer colorectal.

-PERSONNEL-

1 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal, les modifications à effectuer au tableau des effectifs ci-joint, du personnel communal :

➤ Afin de se conformer au registre des métiers de la Fonction Publique Territoriale validé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale [C.N.F.P.T.], Madame le Maire propose de modifier la filière de rattachement de l'agent au poste d'infographiste, filière technique au lieu de la filière administrative. Une création de poste à grade équivalent d'Adjoint Technique 1^{ère} classe, échelle 4 et la suppression de son poste existant au grade d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe, est proposée à compter du 1^{er} avril 2016.

➤ Pour faire suite à la Commission Administrative Paritaire [C.A.P.] du 19 février 2016 et au vu des conditions d'ancienneté requises, un agent, au Grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe peut bénéficier d'un avancement de grade. Madame le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2016.

➤ Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite d'un Adjoint Technique 1^{ère} classe, à compter du 18 mars 2016. Il est donc demandé la suppression de son poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

➤ Suite à la réussite du concours de Rédacteur Territorial de la chargée des Ressources Humaines, Madame le Maire propose la création d'un poste de Rédacteur Territorial, et la suppression du poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications du tableau des effectifs comme précitées.

2/ EMPLOIS SAISONNIERS.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création de postes d'Adjoints Techniques 2^{ème} classe, saisonniers, durant les mois de juin, juillet, août et septembre 2016 afin d'assurer l'arrosage des espaces verts, l'installation du matériel nécessaire à l'organisation des fêtes et manifestations des associations culturelles et sportives.

Ces Adjoints Techniques saisonniers seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe au prorata du nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création de postes d'Adjoints Techniques 2^{ème} classe saisonniers, pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2016, précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2016.

QUESTIONS / RÉPONSES POUR LE GROUPE MINORITAIRE.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal, des réponses données face aux interpellations du Groupe Minoritaire en ce qui concerne :